



CHERS CLIENTS, EXIGEONS ENSEMBLE LE RESPECT DU DROIT DU TRAVAIL A BOULINIER !



La direction de Boulonier considère que le droit du travail s'arrête à la porte de l'entreprise. Ho conditions de travail, la loi est systématiquement violée. Franck Boulonier, Directeur Général société Boulonier du quartier Latin à propos des horaires : « *De toute façon nous sommes dans l il n'y a pas de loi qui fixe le taux auquel on paye* ».

Nous travaillons de nuit sur le magasin principal, les dimanches, les jours fériés. 2014 est un cru exceptionnel puisque le magasin a été ouvert 365 jours ! Non seulement la direction nous fait travailler illégalement mais elle n'applique même pas les majorations prévues pour les ouvertures légales. La loi interdit le travail de nuit dans le commerce (*Confirmé par l'arrêt de la cour de cassation du 24 septembre 2014 concernant le magasin Séphora des Champs Elysées*), les magasins situés hors zones touristiques peuvent ouvrir au maximum cinq dimanche par an après accord de la préfecture, le 1er mai est un jour obligatoirement chômé.

LES SALARIÉS DE BOULINIER SOUS SURVEILLANCE VIDEO PERMANENTE :

La direction entretient soigneusement la surveillance étroite des salariés avec des moyens...illégaux ! Quoi de plus simple pour les patrons que de surveiller à distance nos collègues grâce aux caméras de la vidéosurveillance. Inutile pour eux de quitter leur domicile, un coup de téléphone suffit pour faire appliquer leurs directives !

La direction s'est récemment rendue compte que l'utilisation de caméras nécessitait une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté). Pour éviter une inspection, les images ne sont plus enregistrées (ce qui pouvait, et encore, permettre d'identifier les voleurs). Les caméras n'ont depuis qu'une utilité : le flicage des salariés !

Il n'y a aucun personnel de sécurité à Boulonier, ce sont les vendeurs qui, à leurs risques, assument leur propre protection et celle de la marchandise.

RECONNAISSANCE DE NOS METIERS

La direction de Boulonier refuse de reconnaître nos métiers. Nos statuts ne correspondent pas à notre travail, Les collègues ont systématiquement un statut inférieur à leur fonction. A titre d'exemple, **des responsables de magasins ont un statut de vendeur. Pour les Boulonier, il n'y a pas de petites économies surtout sur le dos de leurs salariés.**

ARRET DU HARCELEMENT, RESPECT DU DOIT SYNDICAL !

Les délégués du personnel CGT qui ont décidé de mettre la direction de Boulonier face à ses responsabilités sont la cible de propos diffamatoires et de harcèlements de la part de la direction. Selon les mots de la « DRH » Annie Boulonier, notre collègue Sylvain aurait une femme qui gagne suffisamment d'argent pour ne pas avoir à travailler ! Les dirigeants de Boulonier qui se sont gavés pendant des années en ne respectant pas la loi peuvent-ils vraiment se permettre de tels propos sans conséquences ?

La situation économique difficile et les menaces qui pèsent actuellement sur l'emploi sont utilisées comme arguments par la direction pour entraver l'action des DP. Les menaces sur la continuité de Boulonier sont la responsabilité de la direction qui a refusé d'entendre les inquiétudes des collègues. **Nous terminerons par une citation d'Annie Boulonier, « DRH » : « Vous savez, nous on est proches de la retraite. Si ça ferme, c'est pas un problème » !**

Le respect du droit n'empêche pas le commerce et n'interdit pas aux clients d'acheter.

Nous vous appelons à nous soutenir :

Signez et faites signer la pétition pour le respect du droit du travail à Boulonier !

boulonier.cgt@gmail.com

